	Légende Légende
Nom du rapport	Nombre de clients du GRD, par type de fournisseur (X ou social)
Niveau d'agrégation	Le dataset contient des information agrégées par Energie (Electricité/gaz), Secteur géographique, Localité et Type de fournisseur (X ou social)
Année de consommation	Année concernée
Scope	Reporting de tous les points d'accès avec une connexion qui était contractuellement active au dernier jour du trimestre de consommation concerné.
Energie	Electricité
Fréquence	Annuelle
Injection / Prélèvement	Prélèvement (Consommation)
	Consommation: Quantité consommée d'une énergie (gaz naturel ou électricité) mesurée par un appareil dans une installation intérieure. L'électricité ou le gaz naturel peuvent être prélevés et / ou injectés sur le réseau de distribution par un point d'accès. Le prélèvement est l'achat d'électricité et / ou de gaz naturel auprès du réseau de distribution. L'injection est le surplus d'énergie produit par l'utilisateur du réseau qui n'est pas consommé pour son propre usage, mais qui est réinjecté dans le réseau de distribution.
Secteur géographique	Les secteurs géographiques correspondent aux territoires des anciennes intercommunales avant fusion. Il s'agit de subdivisions territoriales d'ORES Assets regroupant certains associés (communes affiliées et les intercommunales de financement associées) par zone géographique. Le lien ci-dessous reprend les communes affiliées à chaque secteur.
	https://www.oresassets.be/fr/territoires-d-activites-et-secteurs
Localité	Une localité est une entité territoriale de taille indéterminée ou non, généralement habitée. Une commune correspondant généralement à une ville avec de villages environnants, à plusieurs villages ou à un village important entouré de hameaux. La localité est le nom donné à ces subdivisions communales.
Nombre de points d'accès	Le point du réseau de distribution où l'électricité ou le gaz est prélevé ou injecté et identifié par un EAN unique.
EAN	European Article Numbering. Code unique d'identification d'un point d'accès (point de fourniture). Ce code est communiqué au client concerné par le GRD.
Type de fournisseur	- Fournisseur X = Fournisseur temporaire - Fournisseur social